

**EXTRAITS DE COMPTE-RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL DE CLERMONT-SOUBIRAN
SEANCE DU : 27/02/2018**

1- Plan de Prévention des Risque Naturels (PPRN)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du dernier arrêté préfectoral portant approbation du plan de prévention des risques naturels prévisibles retrait-gonflement des sols argileux de la commune, lequel est porté à l'affichage pendant un délai de un mois.

2- Aide de la Sauvegarde de l'Art Français

Suite au dossier de demande d'aide qui avait été déposé dans le cadre des travaux à l'église de St Pierre de Malaure, la Sauvegarde de l'Art Français a décidé d'attribuer à notre commune une aide financière de 2 000 € pour l'assainissement de notre église.

3- Devis Bodet

Changement carte électronique
Devis accordé après négociation.

4- Devis Panneaux du Chemin de Croix - Eglise St Pierre de Malaure

Le devis de réfection des 14 tableaux du Chemin de Croix de l'église de St Pierre de Malaure établi par l'entreprise Malbrel s'élève à 4 800 € TTC. Le Conseil est d'avis d'y donner une suite favorable.

5- Vote du Compte de Gestion 2017 du Trésorier (délibération n° 07/2018)

Le Compte de Gestion dressé par le Trésorier d'Agén Municipale est soumis au Conseil Municipal en même temps que le Compte Administratif.
Approuvé à l'unanimité.

6-Vote du Compte Administratif 2017 (délibération n° 10/2018)

Les comptes sont arrêtés ainsi qu'il suit :

Investissement :

Dépenses :

Réalisé : 193 128.13 €

RAR : 301 968 €

Recettes :

Réalisé : 222 092.97 €

RAR : 115 328 €

Fonctionnement :

Dépenses :

Réalisé : 164 551.14 €

RAR : 0

Recettes :

Réalisé : 853 534.28 €
RAR : 0
Résultat de clôture de l'exercice :
Investissement : - 157 675.16 €
Fonctionnement : + 688 983.14 €
Résultat global : + 531 307.98 €
Approuvé à l'unanimité.

7-Tableau d'approbation du Compte Administratif 2017 (délibération n° 09/2018)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le tableau d'approbation du compte administratif 2017.

8-Délibération d'affectation du résultat 2017 (délibération n° 08/2018)

- résultat d'exploitation au 31/12/17 : excédent de 688 983.14 €
- affectation complémentaire en réserve (1068) : 157 675.16 €
- résultat reporté en fonctionnement (002) : 531 307.98 €
- résultat d'investissement reporté (001) excédent de 28 964.84 €

9-Subventions 2018 aux associations (délibération n° 11/2018)

ADMR Puymirol : 572 €
Club culture et loisirs : 1900 €
Association diocésaine : 50 €
Lous Camis de Clermont : 400 €
Syndicat Agricole de Clermont : 110 €
Sté de Chasse de Clermont : 600 €
Amicale des secrétaires de mairie du 47 : 35 €
Amis Moulins de Lot-et-Garonne : 55 €
Association Communes Canal des Deux Mers : 50 €
FNACA Canton de Puymirol : 50 €
Prévention Routière : 50 €
Restaurants du Cœur 47 : 110 €
La Croix Rouge : 100 €

10-Taux locaux 2018 - Maintien des taux

Les taux locaux 2018 sont maintenus à l'identique de ceux de 2017 ; à savoir :

- Taxe d'habitation : 6.80 %
- Taxe Foncier bâti : 6.95 %
- Taxe Foncier non bâti : 1 %
- CFE : 3.80 %

11-SMEP

Pour information, la nouvelle usine de Malause entrera en production le 15 Mars prochain.

12- Travaux Eglise St Pierre de Malaure

Les travaux débutent et à cet effet l'entreprise SGRP de Lectoure a installé les échafaudages.

14-Aide à la dénomination et numérotation des accès aux voies de la commune par LA POSTE (délibération n° 13/2018)

Le Conseil Municipal de CLERMONT-SOUBIRAN, adopte la proposition du Groupe La Poste et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y référant.

Il est donné lecture d'un courrier de Mme le Maire de Grayssas par lequel elle nous informe des dénominations que le Conseil a choisies pour certaines voies limitrophes avec notre commune, à savoir :

- RD 128 : Route des Glycines
- VC 505 : Route des Coquelicots
- RD 127 : Route des Iris

La commune de St Romain le Noble, quant à elle, a choisi la dénomination « Route de Toulouse » pour la RD 813. Le Conseil Municipal valide les choix retenus aux voies limitrophes par les communes de Grayssas et St-Romain-le-Noble. La numérotation viendra en complément pour les habitations situées sur notre commune.

Questions diverses :

Dans un souci d'entretien et de propreté de nos espaces, une ou deux poubelles seront installées sur le parking du bas.

C. Simme fait état du compte-rendu de la dernière réunion tenue par la Gendarmerie et qui informe les communes de la présence d'une psychologue en cas de besoin.

Aménagement de l'entrée du Bourg : Mr le Maire fait part que le CAUE47 a été sollicité et qu'il interviendra mi-avril.

CC2R :

- Voirie : la 3^{ème} tranche d'enrobé sera faite à Coupet
- VC 12 : goudronnage sera fait

Il conviendra de couper l'arbre situé au Presbytère de Coupet qui se trouve trop près du bâti.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20.